

## Motion

Nous sommes 40 lauréats du CRPE, inscrits sur liste complémentaire dans l'académie de Nantes, réunis le 19 juin 2024 avec les SNUDI-FO 44, 49, 53, 72 et 85.

Nous constatons que depuis 3 ans, toutes les listes complémentaires sont contactées pour un recrutement dans notre académie, **et dès le mois de juin en 2023**. Les besoins sont tout aussi importants cette année, pourquoi en serait-il autrement ?

Nous avons échangé sur la situation générale, et un constat a été fait : nous manquons de professeurs des écoles dans tous les départements. Est-ce que le ministère considère vraiment qu'il y a trop de candidats ?

Nous le savons, nous connaissons l'état dans lequel se trouve l'école publique. Nous savons que les besoins sont criants partout dans les écoles et que des dizaines et des dizaines d'enseignants contractuels ont été recrutés cette année dans l'académie.

Nous ne voulons pas être recrutés sous contrat, nous voulons être fonctionnaires stagiaires dès maintenant. Nous ne pouvons et nous ne voulons pas attendre. Nous n'avons pas à subir le contexte social actuel. Nous avons passé le concours, nous voulons être recrutés le plus rapidement possible et avant la fin de l'année scolaire. **Nous sommes prêts !**

Avec les SNUDI-FO de l'Académie de Nantes, nous revendiquons :

- **Le recrutement immédiat de l'intégralité des 80 lauréats inscrits sur listes complémentaires**
- **Le réabondement des listes complémentaires pour répondre aux besoins urgents dans les écoles**
- **L'abandon de la « masterisation » du master MEEF et de la réforme Blanquer de la formation des enseignants qui déplace le concours en fin de master ;**
- **Le recrutement au niveau Bac+3, avec une formation professionnelle sous statut de fonctionnaire**
- **L'égalité de tous les diplômés de Licence face aux concours**

Nous mandatons les SNUDI-FO pour intervenir auprès des DASEN et de la Rectrice et pour porter nos revendications.

Nous décidons d'appeler tous nos collègues PE, tous les lauréats du CRPE, à se rassembler devant les DSDEN 44, 49, 53, 72 et 85, mercredi 26 juin à 14h00.

*Adoptée à l'unanimité*